

Les administrateurs du district de Limoges (Haute-Vienne)  
annoncent la vente de biens d'émigrés, en annexe de la séance du  
22 prairial an II (10 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Les administrateurs du district de Limoges (Haute-Vienne) annoncent la vente de biens d'émigrés, en annexe de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 493;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14445\\_t1\\_0493\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14445_t1_0493_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 82

Les administrateurs du district d'Autun annoncent que la dernière vente des biens d'émigrés, dont l'estimation n'étoit que de 137 731 liv. a produit 380 460 liv. (1).

## 83

Les administrateurs du district de Limoges, département de la Haute-Vienne, annoncent que des biens d'émigrés, estimés 1.437.204 liv. ont été vendus 2.642.045 livres; 5 lots estimés 15.833 liv. ont été vendus 70.820 liv. (2).

## 84

Quelques membres de la Société populaire de la commune d'Égalité-sur-Marne, ci-devant chateau-Thierry, écrivent à la Convention nationale qu'ayant été nommés commissaires par leur société, pour se rendre auprès des Législateurs, et leur donner connoissance de ce qu'avoient produit la descente des cloches, le fer, le plomb et l'argenterie de leurs églises, et les dons faits à la Patrie par les citoyens de cette commune, ils furent admis à la barre de la Convention le 16 germinal et déposèrent sur son bureau la somme de 2 200 livres pour l'équipement de cavaliers jacobins, ainsi que 15,000 livres provenant d'une découverte d'effets d'émigrés; qu'il fut décrété l'insertion au Bulletin, de ces offrandes; mais que cependant le Bulletin ne parle que de la présentation de ces commissaires à la barre et de leur félicitations sur les travaux de la Convention.

Ils se plaignent de ce que l'intention des Législateurs n'ait pas été remplie et les prient de faire jouir leur société des avantages qu'ont les autres communes, en faisant insérer dans le Bulletin la mention des dons que les citoyens d'Égalité-sur-Marne ont faits à la Patrie.

Mention honorable (3).

## 85

Le total des fonds restans dans les diverses caisses de la trésorerie nationale, le 19 au soir, se montoit à 655.838,546 livres.

La masse réelle des assignats en circulation est de 5,643,354,620 liv. (4).

## 86

[*La Sté popul. de Cournon* (1) à la Conv.; s.d.] (2).

« Représentans,

La société populaire de Cournon qui, elle ose le dire, n'admet dans son sein que les patriotes les plus éprouvés, vient se féliciter avec vous de ce que la providence a daigné veiller à la conservation de deux des plus précieux, des plus ardens défenseurs de la liberté.

C'est donc en suscitant des traîtres, en payant de vils assassins que les lâches despotes, les prêtres fanatiques croient pouvoir anéantir la plus sainte Révolution ? Les monstres ! La rage les aveugle il est vrai; mais peuvent-ils ne point sentir que l'Être Suprême écrase les scélérats et protège les hommes de bien.

Au récit du crime le plus atroce, il n'est parmi nous aucun individu qui n'ait frémi: l'indignation la plus vive a succédé, et nous avons tous juré de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour maintenir la République une et indivisible et défendre ses dignes, ses intrépides fondateurs ».

TONAT (*présid.*), SEDILLOT (*secrét.*), PRADIER (*secrét.*), JULIEN, HEYRAULD fils, LEPEUTRE, MOGUE Robert, PIATUT, CHALETEIX, PERRIN, JULIEN, THOMAT, DONS, BARDOIN, MOULEIRO, HEYRAULD cadet, ROUSSET, VIGIER, PIALOUX, Jean-Baptiste DEMANECHES, MEGEMONT, LEBEGUE, BECHET.

Mention honorable, insertion au bulletin.

## 87

[*La Sté popul. et la comm. de Montrichard* (3) à la Conv.; 12 prair. II] (4).

« Citoyens représentans,

La Société populaire et la commune de Montrichard ont été saisies d'effroy et ont manifesté toute leur indignation au récit des projets d'assassinats conçus par les scélérats Admiral et la nouvelle Cordai qu'ils ont tentés d'exécuter dans les personnes des représentans du peuple Collot-d'herbois et Robespierre; elles ne sont sortie de cet état d'angoisse et de douleur où les avoit plongée ces horribles attentats, que lorsqu'elles ont été assurées que les jours précieux de ces dignes représentans ont été sauvés de la rage de ces infâmes conspirateurs.

La Société et la commune de Montrichard qui savent apprécier les grandes obligations qu'elles ont à leurs représentans qui, tranquils au milieu des poignards aiguisés par les lâches Pitt et Cobourg, s'occupent avec sécurité, d'assurer le bonheur de 25 millions d'hommes, prennent le

(1) B<sup>in</sup>, 22 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) B<sup>in</sup>, 22 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) B<sup>in</sup>, 22 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C. *Univ.*, 23 prair.; *Mess. soir*, n<sup>o</sup> 661; *Ann. R.F.*, n<sup>o</sup> 193.

(1) Puy-de-Dôme.

(2) C 306, pl. 1163, p. 10. B<sup>in</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>)

(3) Loir-et-Cher.

(4) C 306, pl. 1163, p. 10. B<sup>in</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 29 prair.; *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 624.